Décision n° 2019-0918
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 juin 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 18 juin 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0918
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 juin 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198905496	CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET	77 MELUN	1 VHF
199104725	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	3 VHF
199106122	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
199204318	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 VHF
199206823	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
199212976	AIRBUS GROUP	92 SURESNES	3 UHF
199405079	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	2 UHF
199900395	ELYSEES PIERRE	92 COURBEVOIE	1 UHF
199900403	CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS	95 PONTOISE	2 VHF
200700828	GROUPE ORMES	92 BOULOGNE BILLANCOURT	3 UHF
200700984	SARL ELIOT	69 LYON	1 UHF
200901544	NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENT	44 NANTES	2 UHF
200901553	NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENT	44 NANTES	2 UHF
201400403	GROUPE ORMES	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
201500211	LE VOLCAN SCENE NATIONALE DU HAVRE	76 LE HAVRE	1 UHF
201600260	SNCF RESEAU	73 CHAMBERY	10 UHF
201700570	FOREZIENNE D'ENTREPRISES	12 QUINS	2 UHF